

le 22 avril 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 V 158** Vœu relatif au soutien aux particuliers dans le cadre de la lutte contre la pollution.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la nécessaire lutte contre le réchauffement climatique soulignée par l'engagement de la Ville de Paris pour la réussite de la COP21 ;

Considérant les effets sur la santé publique de la pollution aux particules fines ;

Considérant le plan d'actions débattu en février 2015 visant à fortement améliorer la qualité de l'air sur notre territoire ;

Considérant les mesures d'accompagnement à destination des professionnels pour la lutte contre la pollution atmosphérique ;

Considérant que de nombreux salariés ont besoin d'un véhicule personnel pour se rendre sur leur lieu de travail (difficulté d'accès, horaires décalés, ...) ;

Considérant que de nombreux parisiens à mobilité limitée ont besoin d'un véhicule pour se déplacer ;

Considérant que l'achat d'un véhicule même d'occasion respectant les normes de restriction de circulation, représente un budget important pour les revenus modestes ;

Considérant l'importance d'une répartition juste de l'effort financier pour lutter contre la pollution atmosphérique ;

Considérant le travail engagé avec le comité d'animation métropolitain du plan pollution, notamment à propos du lancement d'une étude de définition du contour que pourrait prendre un fonds de soutien au remplacement d'un véhicule ;

Sur proposition de MM. Jean-Noël AQUA, Didier LE RESTE, Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du Groupe Communiste-Front de Gauche,

Emet le vœu que :

La Ville de Paris approfondisse le travail engagé dans le cadre de son plan d'actions de lutte contre la pollution atmosphérique : d'une part, avec la Métropole, en vue de la création d'un fonds de soutien métropolitain permettant aux collectivités adhérentes de mettre en place des aides ciblées pour les personnes les plus vulnérables concernées par les mesures restreignant la circulation ; d'autre part, en vue d'étudier la possibilité de dérogations spécifiques pour les travailleurs ayant besoin d'un véhicule personnel pour se déplacer.